



Plainte pour coups et blessures

Par **arthemise**, le **27/06/2014** à **11:46**

Ma démarche est pour une amie complètement perdue et affolée :
Elle est en instance de divorce. Son mari a quitté le domicile conjugal pour s'installer avec une maitresse (passagère). Il l'a violentée verbalement et physiquement. Elle a déposé une plainte, avec preuves à l'appui (photos). Hier, elle était convoquée au commissariat de police confrontée à son mari. L'agent de police lui a dit que si elle maintenait sa plainte en l'état, son mari risquait la prison, amende etc ... Il devait également prendre les empreintes de celui-ci ainsi que son adn car elle a apporté à ce même commissariat des cassettes de zoophilie. Ce monsieur travaille aux douanes et à chaque fois qu'il côtoie la police, il présente sa carte. Y a-t-il un incidence ? En tout cas, sous cette pression, mon amie modifié sa plainte. Elle n'a pas eu la copie du rapport. Elle a appelé le commissariat qui lui a indiqué qu'il n'y a pas eu relevé d'empreinte ni adn, qu'il y a eu un courrier aux impôts pour déclarer que c'est elle qui a mis son mari à la porte etc ... la situation est totalement renversée puisque maintenant, les tords sont pour elle. Y a-t-il moyen de se rétracter et de maintenir la première plainte ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.